AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

19 AOUT 1982

VIGNE

ÉDITION DU LIMOUXIN N° 11

rédigé en collaboration avec la CAVALE

TRAITEZ

- LE MILDIOU

Réalisez un traitement dit "de couverture" à l'aide d'un produit cuprique. Pour les cépages devant être récoltés de bonne heure (Chardonnay), cette application pourra être faite après vendanges.

Les jeunes plantation doivent recevoir cette couverture cuprique.

- L'OÏDIUM

L'évolution de ce champignon s'arrête après la véraison. Cependant sur les vignes tardives (non entièrement verrées) et en cas de présence d'oïdium une dernière intervention est souhaitable.

- LE BOTRYTIS

Consulter notre précédent avis.

NOTE : vous pouvez effectuer un traitement mixte oïdium - botrytis en appliquant le Ronilan SP (association de soufre sublimé fluent et de vinchlozoline). Ce produit est interdit d'emploi 21 jours avant récolte.

P.1.16

-LES VERS DE LA GRAPPE

Pas de captures de papillons dans les pièges, cependant on trouve des pontes : plaine de MALRAS.

CONTROLEZ VOS PARCELLES. Si vous constatez la présence d'oeufs ou de chenilles sur 10 % des grappes, traitez avec un produit permettant l'emploi de la méthode curative (voir bulletin n°9)

Attention aux délais avant récolte.

-LES CICADELLES

En cas de présence, utilisez Ultracide 20 liquide à raison de 2 litres de produit commercial à l'hectare.

Ce traitement peut également contrôler les vers de la grappe. Même remarque pour les délais avant récolte.

-LE DESSÈCHEMENT DE LA RAFLE

Si vous avez décidé d'appliquer le programme complet traitez 8 jours après véraison. Le nitrate de magnésie étant la solution la plus performante dans votre région, utilisez Magonia à raison de 20 à 25 litres de produit commercial à l'hectare dans 500 litres d'eau.

Les jets doivent être dirigés vers la zone des grappes.

Tirage du 19 août 1982 - 450 exemplaires